

MISSION ASSISTANCE TECHNIQUE
RENFORCEMENT DES CAPACITES DES
MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

COOPEC SIFA

TOGO

JUILLET 2020

Avec l'appui financier de



N° : SIF/03/2020/TOGO/FA

TABLE DES MATIÈRES

Section 1. Lettre d'invitation	2
Section 2. Note d'information aux Consultants.....	3
Section 3. Termes de référence.....	6

Section 1. Lettre d'invitation

Montrouge, le 28/07/2020

Madame/Monsieur,

1. La Fondation Grameen Crédit Agricole a obtenu un financement (ci-après dénommé « les fonds ») de l'Agence française de Développement (ci-après dénommée « l'Agence »), en vue de financer en partie le coût du Programme d'assistance technique de la Facilité Africaine, et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du présent Marché.

2. La Fondation sollicite maintenant des propositions en vue de la fourniture des services de consultants ci-après : Mission Assistance Technique de Renforcement des capacités des membres du Conseil d'administration de COOPEC SIFA – Togo. Pour de plus amples renseignements sur les services en question, veuillez consulter les Termes de référence à la Section 3 du document.

3. La présente Demande de propositions (DP) est lancée sur une base ouverte à tout prestataire de services qualifié.

4. Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC ») et conformément aux procédures décrites dans la présente DP. Le budget maximal pour la réalisation de cette mission est limité à 6 000 EUR (six mille euros).

5. La présente DP comprend les sections suivantes :

Section 1 - La présente Lettre d'invitation

Section 2 - Note d'information aux Consultants

Section 3 - Termes de référence

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Violette CUBIER

Chargée de Programme Assistance Technique

Section 2. Note d'information aux Consultants

Données particulières

Clause du texte

- 1.1 Nom du Maître d'Ouvrage : Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation représentée par Violette CUBIER, Chargée de programme Assistance Technique
- Mode de sélection : Sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC »)
- 1.2 Nom, objectifs et description de la mission : Mission Assistance Technique de Renforcement des capacités des membres du Conseil d'administration pour COOPEC SIFA – Togo
- 1.3 Le Maître d'Ouvrage fournit les intrants suivants : Tout document disponible qui pourrait être utile à la bonne conduite de la mission
- Des éclaircissements peuvent être demandés jusqu'à 2 (deux) jours avant la date de soumission.
- Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante : Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France
Et de préférence par email: ami.faciliteafricaine@credit-agricole-sa.fr ; violette.cubier@credit-agricole-sa.fr ; victoire.binson@credit-agricole-sa.fr
- 3.1 Les propositions seront soumises dans la langue suivante : Français.
- 3.3 i) Le nombre de jours de travail de personnel spécialisé nécessaires à la mission est estimé à : 12 jours.
- iii) Le personnel clé doit posséder au minimum l'expérience suivante :
- Expérience approfondie en microfinance et, plus particulièrement, dans les deux domaines suivants : i) gouvernance d'une IMF ; ii) gestion financière d'une IMF.
 - Expérience dans la conduite d'atelier de formation.
 - Conduite de missions similaires en Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement au Togo.
- v) Langue(s) de rédaction des rapports afférents à la mission : Français
- 3.4 vii) La formation constitue un élément important de cette mission : oui
- 3.8 La composante du prix correspondant à des dépenses locales doit être libellée en Euro et si possible dans la monnaie nationale (FCFA). L'offre financière devra obligatoirement être présentée hors taxe.
- Le Soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des prestations, dénommées "monnaies étrangères" ci-après et dans le Marché, indiquera en Euro le montant de l'offre nécessaire pour couvrir les besoins en monnaies étrangères.
- 3.10 Les propositions doivent demeurer valides 60 jours après la date de soumission.

- 4.3 Les Consultants doivent soumettre une version électronique de chaque proposition (une version pour la proposition financière et une version pour la proposition technique).
- 4.5 Les propositions doivent être soumises au plus tard à l'adresse, la date et à l'heure suivantes :
ami.faciliteafricaine@credit-agricole-sa.fr ; violette.cubier@credit-agricole-sa.fr ;
victoire.binson@credit-agricole-sa.fr
 au plus tard le 11/08/2020 à 10 H (heure locale de Paris)
- 5.1 Tout complément d'information au Maître d'Ouvrage doit être envoyé à l'adresse suivante :
 Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France
 Email: ami.faciliteafricaine@credit-agricole-sa.fr ; violette.cubier@credit-agricole-sa.fr ;
victoire.binson@credit-agricole-sa.fr
- 5.3 Le nombre de points attribué pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant : (valeurs indicatives)

	<u>Points</u>
i) Expérience des Consultants pertinente pour la mission	[5 - 10]
ii) Conformité aux Termes de référence, du plan de travail et de la méthode proposés	[20 - 50]
iii) Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission	[30 - 60]
iv) Qualité du programme de transfert de connaissances (formation) ; optionnel	[0 - 10]
v) Participation locale (en termes de représentation des nationaux parmi le personnel clé proposé par les sociétés étrangères et locales ; maximum 10 points) ; optionnel	[0 - 10]
Total :	100

Le nombre de points attribué pour chaque sous-critère d'évaluation des qualifications du personnel est le suivant :

	<u>Points</u>
i) Qualifications d'ordre général	[20 - 30]
ii) Pertinence pour le projet	[50 - 60]
iii) Expérience de la région et connaissance de la langue	[10 - 20]
Total :	100

Le score technique minimum requis est de : 70 points

- 5.7 Monnaie utilisée pour la conversion des prix : Euro
- 5.8 Les poids respectifs attribués aux Propositions technique et financière sont :
 T = 0,8, et
 P = 0,2

6.1 Les négociations ont lieu à l'adresse suivante : Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74, rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France.
Egalement par mail, téléphone ou Skype.

7.2 Le début de la mission est prévu pour août 2020 mais la date précise sera à définir en accord avec COOPEC SIFA.
Lieu de la mission: Dapaong, Togo.

Section 3. Termes de référence

Le présent Appel d'Offre est relatif à une mission de Renforcement des compétences des membres du Conseil d'Administration de COOPEC SIFA - Togo qui est une institution partenaire de la Facilité Africaine depuis mars 2013.

Ce programme cible des institutions de petite taille, ayant un potentiel de développement, mais présentant des faiblesses qui ne les rendent pas encore éligibles au financement de la Fondation, selon ses critères actuels. Ainsi, le dispositif entend mettre à la disposition de ces IMF, un prêt associé à un programme d'assistance technique, afin d'accompagner leur développement institutionnel et élargir la portée de leurs activités et leur permettre à terme de devenir éligibles au financement de la Fondation.

A/. Contexte

La COOPEC SIFA (Soutien aux Initiatives de Femmes pour l'Autopromotion) est née de l'institutionnalisation des activités de microfinance du mouvement des Jeunes et Adultes Ruraux et Catholiques (JARC) initiées en mars 1997. Elle a fonctionné sous la forme d'une association bénéficiant d'une convention cadre signée avec le gouvernement togolais jusqu'en mai 2011, date à laquelle elle a reçu l'agrément du Ministère de l'Economie et des Finances pour exercer ses activités comme coopérative d'épargne et de crédit. L'institution propose ses services, par la méthodologie de banque villageoise, à une clientèle majoritairement composée de femmes vivant dans les zones rurales de la région des Savanes (située à l'extrême Nord du Togo, à 650 km de la capitale Lomé et considérée comme la plus pauvre du pays). La COOPEC SIFA intervient dans la région des Savanes dans le Nord du Togo à travers 3 agences (Dapaong, Mango et Cinkassé).

Au 31 mars 2020, la COOPEC SIFA comptabilisait 50 827 emprunteurs actifs, dont 75% de femmes et 74% vivant en zone rurale, pour un encours de crédit total de 4,25 millions d'Euro.

L'objectif de cette mission est de renforcer les capacités techniques des nouveaux membres du Conseil d'administration ainsi que des membres du Conseil de surveillance et du Comité de crédit, par le biais d'un atelier de formation dédié, afin qu'ils puissent remplir au mieux leur rôle de supervision et d'accompagnement stratégique de l'institution.

B /. Les principaux objectifs

La COOPEC SIFA souhaite renforcer les capacités des membres des différents organes de gouvernance.

Les objectifs majeurs poursuivis par cette mission sont les suivants :

- Faire un diagnostic précis des insuffisances présentées par les membres des organes de gouvernance, notamment le Conseil d'administration, le Conseil de surveillance et le Comité de crédit.
- Accompagner les membres des organes de gouvernance, dans la prise en main de leurs rôles et responsabilités.
- Renforcer les capacités de supervision des membres des organes de gouvernance ainsi que leurs capacités dans le domaine de la gestion financière (lecture et interprétation des états financiers notamment) pour assurer un meilleur suivi et améliorer les performances de la COOPEC SIFA.
- Préciser les règles déontologiques à respecter pour assurer une supervision et une gouvernance de qualité.

C/. Activités à réaliser dans le cadre de la mission

Sur la base de son expertise dans le domaine de la formation, de la gouvernance des IMF et de la gestion financière d'une IMF, le Consultant proposera les activités utiles à l'atteinte des objectifs indiqués et des résultats attendus. Ces activités comprendront notamment :

- Un diagnostic précis des axes d'amélioration possibles pour le fonctionnement des organes de gouvernance avec une prise en compte de l'histoire propre à la COOPEC SIFA, de son environnement réglementaire ainsi que de ses enjeux et défis à venir. Le diagnostic évaluera également le niveau de compétences des membres des organes de gouvernance dans le domaine de la gestion financière d'une IMF.
- Amélioration des outils de supervision existants ou développement de nouveaux outils, en collaboration avec la COOPEC SIFA et sur la base des résultats du diagnostic.
- L'animation d'une première session de formation destinée aux 13 membres des organes de gouvernance (7 membres du CA, 3 membres du Comité de crédit et 3 membres du Conseil de surveillance) et au Directeur Exécutif. Les activités devront se baser sur les axes d'amélioration relevés durant la phase de diagnostic et porteront notamment sur :
 - Les spécificités de la gouvernance des IMF ;
 - Les organes de gouvernance des IMF ;
 - Les rôles et responsabilités de chaque organe de la gouvernance (Conseil d'administration, Conseil de surveillance et Comité de crédit) et de leurs membres ;
 - Les principes de bonne gouvernance des IMF ;
 - Les outils de bonne gouvernance des IMF ;
 - Les règles déontologiques pour assurer une supervision et une gouvernance de qualité ;
 - Les documents utiles à la bonne gouvernance des IMF ;
 - La question de la propriété des IMF ;
 - Discussion sur la Rémunération ;
 - Motivations, Intérêts, Conflits ;
 - Cadre et modalités de collaboration entre les différents organes de gouvernance et organes de Direction de l'IMF.
- L'animation d'une seconde session de formation destinée aux 13 membres des organes de gouvernance sur la thématique de la lecture et l'interprétation des états financiers d'une IMF. Cette session devra revenir sur les difficultés et les insuffisances révélées lors de la phase de diagnostic. Le consultant devra obligatoirement proposer une partie d'exercice pratique, associée au contenu théorique.

Afin de tenir compte de la disponibilité des administrateurs, les deux sessions pourront se tenir de manière consécutive et la durée totale de ces formations aura une durée minimale de 3 jours. Elles devront regrouper au minimum 60% des élus du conseil d'administration ainsi que le Directeur Exécutif.

D/. Résultats attendus

A la fin de la mission :

- Un diagnostic précis des insuffisances présentées par les membres des organes de gouvernance est réalisé.
- Un atelier de formation est organisé et permet aux membres des organes de gouvernance de bénéficier d'un renforcement de capacités afin qu'ils puissent bénéficier d'une meilleure maîtrise et compréhension de leurs rôles et de leurs responsabilités ainsi que des principes de gouvernance d'une institution de microfinance.
- Les membres des organes de gouvernance sont formés à la lecture et à l'interprétation des états financiers d'une IMF.

- Des outils de supervision plus adaptés sont mis à la disposition des membres des organes de gouvernance, et plus particulièrement du Conseil d'administration.

E/. Livrables attendus

Les produits livrables attendus sont les suivants :

- Un rapport de mission : il met en évidence les résultats de l'évaluation des compétences et les besoins en renforcement des capacités des membres des organes de gouvernance.
- Un rapport de présentation des sessions de formation : il indique les sujets de formation abordés, les outils de supervision proposés et les recommandations générales à mettre en œuvre pour améliorer la gouvernance de la COOPEC SIFA.
- Des procès-verbaux des sessions de renforcement de compétences de l'équipe de gouvernance élargés ainsi que les feuilles de présence signées par les participants.
- Les outils de supervision sont disponibles.

F/ Indications supplémentaires.

- La durée maximale de l'intervention du consultant est de six semaines à partir de la date de signature du contrat.
- L'ensemble des livrables devront être finalisés dans un délai de deux semaines après la date de fin de l'atelier de formation.
- La formation aura lieu à Dapaong (Togo).